

XXVII^{ème} Challenge ECHECS



Groupe BPCE Sports

Du 17 au 18 mai 2025 à Bordeaux



Les mots du Président et du comité d'organisation

Chers participants,

C'est avec un immense plaisir que je vous souhaite la bienvenue au Challenge National d'Échecs, organisé par Groupe BPCE SPORTS, ici sur notre territoire Aquitaine Poitou-Charentes.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre belle région, où passion et esprit sportif se rencontrent. Cet événement rassemble des joueurs de tous horizons, unis par leur amour du jeu d'échecs. Que vous soyez débutant ou joueur expérimenté, cet événement est l'occasion idéale de partager des moments inoubliables.

Nous nous associons à la préparation d'un programme riche en compétitions, échanges et convivialité. N'hésitez pas à profiter de cette occasion pour rencontrer les autres passionnés, échanger des stratégies et, bien sûr, vous mesurer à des adversaires de talent.

Je tiens à remercier les organisateurs et partenaires qui contribuent à l'organisation de cet événement. Leur dévouement et leur enthousiasme sont la clé de la réussite de ce challenge.

Je vous souhaite à tous une compétition stimulante, pleine de belles parties et de fair-play. Que le meilleur gagne !

Sportivement,

Didier LAMBROT

Président, APC Sports



PROGRAMME

Samedi 17 mai 2025

- 10 : 00 Accueil hôtel pour dépose valises bagagerie (facultatif)
- 11 : 45 Accueil des participants (siège Atlantica CEAPC – 1 parvis Corto Maltese, 33000 Bordeaux)
- 12 : 00 Déjeuner
- 13 : 30 Présentation du challenge
- 14 : 00 Ronde 1
- 14 : 45 Ronde 2
- 15 : 30 Ronde 3
- 16 : 30 Masterclass de Sébastien Mazé – GMI, ancien capitaine de l'équipe de France d'échecs
- 19 : 00 Installation dans les chambres
- 20 : 00 Diner

Dimanche 18 mai 2025

- 07 : 45 Petit-déjeuner à l'hôtel
- 08 : 45 Pointage des participants
- 09 : 00 Ronde 4
- 09 : 45 Ronde 5
- 10 : 30 Ronde 6



CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES



- 11 : 15 Ronde 7
- 12 : 00 Remise des prix
- 12 : 30 Déjeuner
- Départ vers vos régions





CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES



27^{ÈME} CHALLENGE ECHECS GROUPE BPCE SPORTS BORDEAUX 2025

Nom de l'Entreprise :

Responsable de l'équipe :

Tel:

E-mail:

N B	NOM PRENOM	N° ADHERENT	CLASSEMENT ELO
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Inscriptions avant le 31 mars 2025





27^{ÈME} CHALLENGE ECHECS GROUPE BPCE SPORTS BORDEAUX 2025

Nom de l'Entreprise :

Responsable de l'équipe :

Tel:

E-mail:

Composition des chambres

Nom Prénom	Nom Prénom	Double ou individuelle

Inscriptions avant le 31 mars 2025



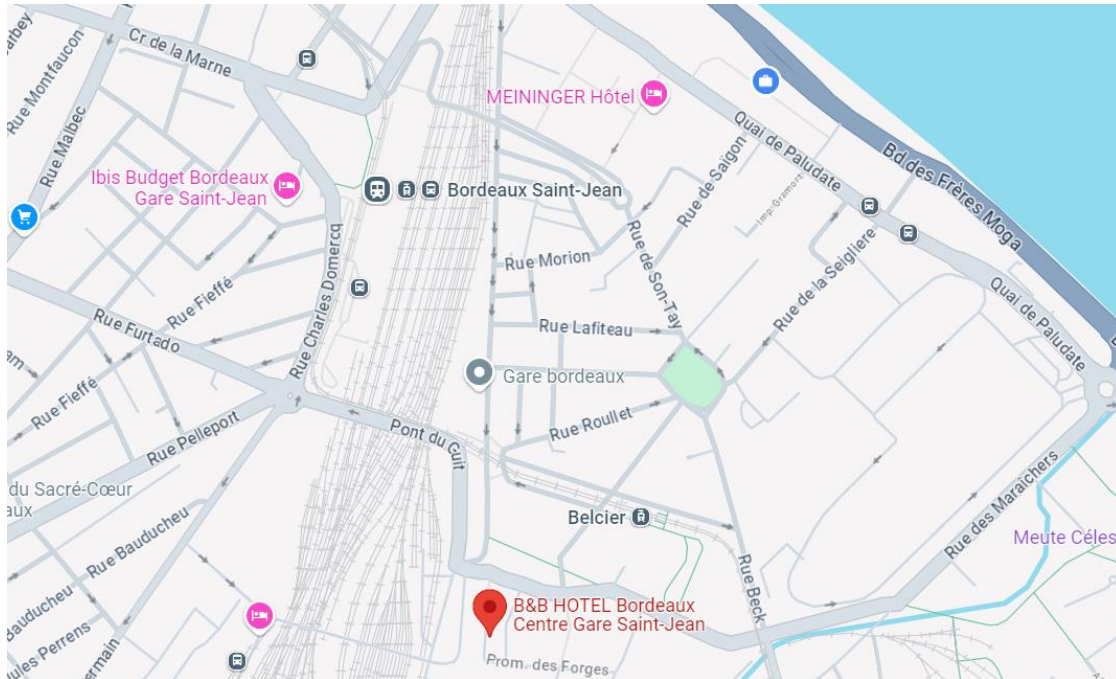
INFORMATIONS PRATIQUES

Nous vous attendons le samedi 17 mai à partir de 11 heures 45 au siège de la CEAPC pour un début de challenge à 14h00 :

CEAPC 1 parvis Corto Maltese, 33 000 Bordeaux

Vous pourrez prendre possession de vos chambres où vous serez logés tout le week-end.

Hôtel B&B Bordeaux Centre Gare Saint-Jean - 7 allée du Corail, 33 800 Bordeaux



Coordonnées des organisateurs :

- **Matthieu Daviaud : tel. 07 63 20 57 57**
matthieu.daviaud@ceapc.caisse-epargne.fr



REGLEMENT

ARTICLE 1 La participation au Challenge National implique l'acceptation du règlement intérieur Groupe BPCE Sports. La compétition nationale Echecs est ouverte à tous les licencié(e)s

Groupe BPCE Sports répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur Groupe BPCE Sports. **ARTICLE**

2 Le Challenge National, se disputera selon le règlement officiel de la Fédération Française des Echecs.

ARTICLE 3 Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française des Echecs.

ARTICLE 4 Le contrôle technique des épreuves est assuré par l'arbitre désigné par l'organisateur. Cas d'absence d'arbitre, les capitaines d'équipes peuvent se réunir pour désigner un arbitre bénévole, soit par accord tacite, ou soit par tirage au sort si aucun accord tacite n'a été trouvé.

ARTICLE 5 L'organisateur et les participants se doivent d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 6 Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il est toléré un quart d'heure de battement, après l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Passé ce délai, le joueur défaillant est considéré comme étant forfait du Challenge, à moins que la majorité des joueurs présents n'accepte son intégration pour la suite de la compétition. Dans ce cas, cependant, il ne pourra pas rattraper les parties où il était absent.

ARTICLE 7 Le Groupe BPCE Sports est représenté, au Challenge National, par un Délégué, qui a pour mission d'assister l'organisateur dans :

- Le contrôle des licences, le respect du règlement - La tenue des résultats.
- L'édition des classements.

Le Délégué contrôle les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves.

En outre, Il confiera, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe vainqueur.

ARTICLE 8 Le nombre de participants d'un même Etablissement peut être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 9 Le challenge Groupe BPCE Sports est constitué d'un tournoi RAPIDE de 7 rondes système suisse où chaque joueur dispose de 30 minutes de réflexion pour jouer la totalité la partie (système KO). Durée maximum d'une partie : 1 heure.

Le gagnant de ce Tournoi sera déclaré Champion de France individuel Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 10 Le règlement en vigueur est celui défini par la Fédération Internationale des Echecs lors de son 75e congrès en octobre 2004 à Calvia (Majorque) et applicable depuis le 1er juillet 2005.

ARTICLE 11 Une commission des litiges composée du représentant de l'organisation, du délégué Groupe BPCE Sports en charge du Challenge, du responsable national de la discipline et du Sélectionneur doit être constituée et affichée avant la ronde 1.

En cas de partage des voix, la voix du Délégué Groupe BPCE Sports est prépondérante.

ARTICLE 12 Un classement Groupe BPCE Sports sera attribué par le Responsable National de Discipline tout joueur n'ayant ni classement Rapide, ni classement Elo et ayant disputé au moins un Challenge Groupe BPCE Sports depuis 2005. Le premier classement Groupe BPCE Sports d'un joueur sera calculé Sur la base de la performance réalisée lors du premier challenge qu'il aura disputé à compter de 2005.



Cette performance deviendra donc classement Groupe BPCE Sports et sera recalculée après chaque challenge en partant du dernier classement Groupe BPCE Sports (auquel on appliquera un coefficient de pondération de 16) et en rajoutant la dernière performance réalisée, selon les règles de calcul et barème définis par la FFE.

Un joueur s'inscrivant pour la première fois au Challenge Groupe BPCE Sports se verra attribuer un classement estimé selon les règles de la FFE en vigueur.

Dès lors où un joueur classé Groupe BPCE Sports obtient un classement Rapide ou Elo, ce classement rapide ou Elo sera pris en compte dans les Challenges. Le classement Groupe BPCE Sports de ce joueur ne sera dès lors plus calculé tant qu'il aura ce classement Rapide ou Elo.

ARTICLE 13 L'appariement des participant(e)s au tournoi RAPIDE se fait suivant le système suisse fortfaible qui prend en compte le classement Rapide. Si un joueur n'a pas de classement Rapide mais dispose d'un classement Elo, il sera apparié selon son classement Elo.

Si un joueur n'a ni classement Rapide et ni classement Elo, ce sera le classement ASGCE qui sera pris en compte pour les appariements. En cas d'absence de classement Rapide, Elo ou Groupe BPCE Sports l'arbitre prendra en compte un classement estimé selon les règles de la FFE en vigueur. **ARTICLE 14** Au terme du Tournoi RAPIDE sera déclaré(e) Champion(ne) de France individuel(le)

Groupe BPCE Sports, le joueur (ou la joueuse) qui aura le plus de points au classement général (1 point par match gagné, un demi-point par match nul et zéro point en cas de défaite).

En cas d'égalité à la première place, sera déclaré(e) Champion(ne) de France individuel(le) Groupe BPCE Sports, celui (ou celle) qui aura le meilleur SOLKOFF (addition des scores ajustés des adversaires rencontrés). S'il y a une nouvelle égalité (nombre de points et SOLKOFF), ce sera la personne ayant le plus petit classement, pris en compte par l'Arbitre lors de l'inscription et ayant servi aux appariements, qui sera déclaré(e) Champion(ne) de France individuel(le) Groupe BPCE Sports. Si nouvelle égalité (nombre de points partie, SOLKOFF et classement) ce sera la personne la plus jeune qui l'emportera.

ARTICLE 15 Le Challenge National Groupe BPCE Sports par équipes sera attribué sur la base des 7 rondes du Tournoi RAPIDE, à l'Etablissement qui aura le moins de points après addition des places de ses 3 joueurs (ou joueuses) les mieux classé(e)s.

En cas d'égalité au terme des 7 rondes du Tournoi RAPIDE, sera déclarée vainqueur du Challenge National Groupe BPCE Sports, l'équipe qui aura eu la plus petite addition de classements pris en compte par l'Arbitre lors de l'inscription et ayant servis aux appariements.

En cas de nouvelle égalité, sera déclarée vainqueur l'équipe qui aura la plus petite addition des âges de ces 3 joueurs (joueuses) les mieux classé(e)s au terme des 7 rondes du Tournoi RAPIDE.

ARTICLE 16 Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge Groupe BPCE Sports par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction classement de la meilleure équipe de chaque entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge

Groupe BPCE Sports (hommes, femmes, senior, vétéran). Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.

